

Québec français



La croix et le tchador

Gilles Perron

Number 137, Spring 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55476ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Perron, G. (2005). La croix et le tchador. *Québec français*, (137), 1–1.

La croix et le tchador

>>> GILLES PERRON

Nous savons tous que la présence américaine en Irak est fondée sur plusieurs nobles motifs : le pétrole, l'argent, l'expression de la virilité du président, mais surtout, même si on l'oublie parfois, parce qu'on se dit « non, ce n'est pas possible, pas au XXI^e siècle », c'est un conflit profondément religieux. La foi chrétienne de Bush ne peut supporter l'existence de celle des musulmans irakiens. Il ne fait d'ailleurs pas la différence entre sunnites et chiïtes, et il a réussi à relancer dans ce pays une guerre civile, elle-même religieuse, entre les deux groupes pourtant porteurs d'une même foi en Allah.

Tout ça se passe ailleurs, direz-vous en poussant un grand soupir, et heureusement, au Québec, nous avons fait le ménage dans les années soixante et nous avons confiné Dieu aux seules églises. La société québécoise, autrefois glorieux fleuron du catholicisme mondial, serait devenue laïque en une décennie, tout en conservant cet étonnant anachronisme que constituaient les écoles confessionnelles. Au paradoxe politique (toujours entre le oui et le non) se juxtaposait le paradoxe religieux (croyants qui ne pratiquent pas ; pour des écoles laïques, mais qui dispensent de l'enseignement religieux ; etc.). Mais au-delà de cette éternelle indécision, a-t-on vraiment laïcisé le Québec depuis que Duplessis s'enorgueillissait d'être le seul chef d'un état catholique francophone sur la planète ? Disons qu'en cette matière, nonobstant (comme la clause...) l'apparition récente de commissions scolaires linguistiques en remplacement des commissions religieuses, pour laquelle le gouvernement du Québec a dû, pour s'ajuster à la réalité que vivent les autres provinces depuis longtemps, comble de l'ironie, recourir à la clause dérogatoire tant honnie par elles, tout n'est toujours pas clair. La rocambolesque histoire du financement des écoles juives en est la preuve : sous prétexte d'intégration, le tandem Charest-Reid a profité de l'absence de la présidente du Conseil du trésor pour concocter, avec le ministre Chagnon (lui-même ancien ministre de l'éducation et qui aimerait peut-être le redevenir ?), une petite dépense d'une dizaine de millions pour subventionner à 100% les écoles privées juives. Double faute : déjà que le financement des écoles privées à 60% par l'État est en soi un phénomène étrange qui fait grincer des dents les écoles publiques aux prises avec des problèmes de ressour-

ces (une suggestion d'exercice de vocabulaire en classe : définir le mot « privé »), il ne fallait pas être grand clerc pour comprendre que financer à 100% une école privée parce qu'elle est confessionnelle ne pouvait faire autrement que d'ouvrir le débat sur la religion à l'école. D'ailleurs, au lendemain de cette annonce, les écoles musulmanes de Montréal n'ont pas manqué de réclamer les mêmes privilèges (dont bénéficient déjà quelques écoles orthodoxes grecques depuis longtemps, sans que la francisation attendue en découle). Le ministre Reid n'a pu que répondre que ces demandes seraient évaluées au mérite. Monsieur Charest n'y voyait pourtant pas de mal, comme il n'a vu non plus aucun lien entre les millions du gouvernement et les milliers de dollars versés dans la caisse du Parti libéral. Peut-être que de ce point de vue, la communauté musulmane serait moins méritante ?

Pourtant, monsieur Salam Elmenyawi, président du Conseil musulman de Montréal, aime bien rappeler qu'il a encouragé les quelque 7 500 musulmans de Saint-Laurent à voter pour Jacques Dupuis, l'actuel vice-premier ministre et ministre de la Sécurité publique. Le retour d'ascenseur est attendu ailleurs : à la suite du rapport de Marion Boyd recommandant à l'Ontario la création de tribunaux islamiques, monsieur Elmenyawi réclame la même chose pour le Québec. Faut-il s'en inquiéter ? Oui, dans la mesure où les élus sont silencieux sur cette question ; et dans la mesure où nous avons un Premier ministre qui croit avoir été élu au Parlement canadien, tenté parfois de reprendre à son compte les mots de Paul Martin lorsque celui-ci affirme que « le Canada est un pays de minorités ». Charest aimerait bien transposer la mosaïque canadienne en une sorte de court-pointe québécoise, où il n'existerait pas une culture québécoise capable de s'enrichir au contact de celle des nouveaux venus, mais bien un collage de cultures qui toutes s'égalisent dans la mesure où elles ont les moyens de payer.

André Malraux affirmait : « le XXI^e siècle sera religieux ou ne sera pas ». Alors que Bush, la main droite de Dieu, et Oussama ben Laden, le bras vengeur d'Allah, donnent l'exemple (le mauvais), espérons que le Québec saura, une fois pour toutes, comprendre que la religion n'a plus sa place à l'école, si ce n'est à celle du dimanche.



André Malraux affirmait :
« le XXI^e siècle sera
religieux ou ne sera pas ».
Alors que Bush, la main
droite de Dieu, et Oussama
ben Laden, le bras vengeur
d'Allah, donnent l'exemple
(le mauvais), espérons que
le Québec saura, une fois
pour toutes, comprendre
que la religion n'a plus sa
place à l'école, si ce n'est
à celle du dimanche.

